

Assurance volontariat via les Provinces wallonnes

Les 5 Provinces wallonnes ont souscrit auprès d’Ethias une assurance volontariat pour toutes les ASBL et associations de fait, sur leur territoire, qui emploient des volontaires.

- **Gratuité de la prime** (à concurrence de maximum 200 jours calendrier de volontariat).
- Tant pour les **ASBL** que pour les **associations de fait**.
- **Simplicité** de la procédure d’**affiliation**.

Cette assurance couvre :

- La **Responsabilité civile** : les dommages matériels ou corporels, causés par la faute d’un assuré à une tierce personne.
- Les **Accidents corporels** : les lésions corporelles survenant à l’assuré en dehors de toute question de responsabilité.

Comment souscrire ?

- Compléter un formulaire téléchargeable sur les sites internet des Provinces (rechercher en tapant « assurance gratuite des travailleurs bénévoles » ou « assurance volontariat... » dans le moteur de recherche Google ou autre)
 - Le transmettre au service concerné (voir ci-dessous)
 - Le formulaire doit être rentré à l’administration provinciale avant la date de l’organisation de l’évènement et ce, dans un délai assez long qui varie en fonction de la Province.
 - Dans le formulaire, l’administration provinciale a besoin de connaître le nombre de personnes qui travailleront bénévolement à chaque activité* (1 personne = 1 jour avec maximum 200 jours par année civile).
- * En cas de problème, Ethias pourrait toutefois vous demander la liste des personnes qui ont travaillé durant les journées prévues pour vos activités, dès lors vous devrez tenir un listing.

Coordonnées :

Autorité	Adresse	Personne de contact
Province du Brabant Wallon Service des Affaires générales	Parc des Collines - Bâtiment Archimède Place du Brabant Wallon, 1 1300 Wavre	patrimoine.assurances@brabantwallon.be 010 23 63 35
Province du Hainaut Service Assurances	Avenue Général de Gaulle, 102 7000 Mons	Didier Wattiez didier.wattiez@hainaut.be 065 38 24 15
Province de Liège Service Assurances et Contrats	rue Georges Clémenceau, 15 4000 Liège	assurances.volontariat@provincedeliege.be 04 279 21 89 04 279 76 29

Province de Namur Cellule Assurances et Patrimoine - Services juridiques	rue du Collège, 33 5000 Namur	Vincent Kesch vincent.kesch@province.namur.be 081 77 52 96
Province de Luxembourg Service des Interventions sociales ou Volontariat	Square Albert 1er, 1 6700 Arlon	volontariat@province.luxembourg.be 063 21 24 73 063 21 27 54

Associations visées

Les associations privées sans but lucratif qui sont constituées sous forme d'association de fait ou d'ASBL (occupant ou non du personnel rémunéré).

Exceptions

Toutefois, si l'association est sujette à une influence particulière des pouvoirs publics, elle ne pourra bénéficier du contrat. Sont visées par-là les associations où :

- un ou plusieurs organes (conseil d'administration ou assemblée générale) est composé pour plus de la moitié de représentants des pouvoirs publics ou dont les membres de leurs organes sont pour plus de la moitié désignés ou proposés par ces mêmes pouvoirs publics.
- les personnes de droit public ou leurs représentants disposent de la majorité des voix dans un ou plusieurs de ses organes.
- les moyens financiers émanent pour plus de la moitié au budget provincial et/ou communal et/ou de tout autre pouvoir public.

Activités de volontariat

Toute activité exercée, sans obligation, en faveur des associations susvisées par une personne physique qui :

- est non rémunérée.
- n'agit pas dans le cadre de sa vie privée ou familiale (le groupe cible est donc plus large que le propre cercle familial ou un groupe d'amis).
- n'est pas liée à l'association par un contrat de travail ou de services.

Précisons également que l'activité ne doit pas revêtir un caractère commercial c'est-à-dire qu'elle ne poursuit pas un but de lucre ou, si son but est d'enranger des bénéfices, que ceux-ci soient intégralement dédiés à la réalisation des objectifs sociaux de l'association (à l'exclusion donc de toute répartition des bénéfices entre membres et administrateurs).

Source principale des informations :

<https://www.ethias.be/pro/fr/non-profit/assurances/benevoles/info.html>

Mise à jour de la fiche : 05/04/2022